

Pourquoi avons-nous besoin de commissions et de promoteurs dominicains de Justice et Paix ?

Justice et Paix représente depuis longtemps une priorité des Dominicains. Toutefois, en dépit de cela, évoquer Justice et Paix suscite bien souvent des réactions ambiguës et même hostiles !

Ces réactions résultent de la perception négative de certains de ses attributs que d'aucuns considèrent comme contraires à la foi chrétienne et associent, in fine, au message de Justice et Paix.

Par exemple :

- Dans de nombreux endroits, particulièrement en Asie et en Afrique, les gens l'associent à un activisme politique ou même pro-violence ;
- En Europe de l'Ouest et en Amérique Latine, notamment, elle rappelle la génération libérale de 1960 réprouvée aujourd'hui par la génération plus jeune ;
- Spécifiquement en Europe de l'Est, elle est agrégée au discours communiste ;
- En certains lieux d'Amérique du Nord, elle agirait en faveur d'un programme libéral pro-avortement !

Ces associations négatives en ont conduit beaucoup à demander un nouveau nom pour les structures de l'Eglise qui défendent la justice et la paix. Cependant, alors que nous ne pouvons réfuter les expériences humaines à l'origine de ces associations négatives, nous devons faire attention à ne pas "jeter le bébé avec l'eau du bain" ! Ceux d'entre nous qui prient le bréviaire quotidiennement savent qu'il n'y a guère de jour sans prières d'intercession comportant une prière pour la justice et la paix. Dans le cas d'un changement de nom, qu'advierait-il de ces prières ? Donc relevons le défi de redécouvrir le discours évangélique sur la justice et la paix et d'en découvrir l'ample signification.

Les Origines du Discours et des Structures de Justice et Paix

Justice et Paix puise sa source dans les réflexions et documents du Concile Vatican II (1962-1965). Un des plus importants documents, la Constitution Pastorale sur l'Eglise dans le Monde Moderne, *Gaudium et Spes*, souligne que "**L'Eglise est dans le monde pour la transformation du monde.**" (*Gaudium et Spes*, 1965 : § 40). C'était là une déclaration radicale de la part d'une Eglise qui, depuis des siècles, était assimilée au pouvoir politique (selon les droits accordés par l'empereur romain Constantin au 4^{ème} siècle). Puis, après la persécution de la Révolution française à la fin du XVIII^{ème} siècle, l'Eglise s'était repliée sur elle-même, en refus du monde.

Peu après le Concile, en 1967, le Pape Paul VI établit le Conseil Pontifical Justice et Paix **pour rappeler à l'Eglise que servir la justice et la paix est fondamental à l'évangélisation**. Toutes les Conférences épiscopales reçurent pour instruction de constituer une commission Justice et Paix ayant le statut d'une Conférence, et les évêques de constituer des commissions Justice et Paix dans leurs diocèses et dans chaque paroisse. De nombreuses congrégations religieuses décidèrent de constituer leurs propres commissions Justice et Paix.

Puis, en 1971, le Synode épiscopal sur "Justice dans le Monde" affirmait qu'« agir au nom de la justice et participer à la transformation du monde...(étaient) une **dimension constitutive** de la prédication de l'Évangile ». La réalisation d'actions en faveur de la justice, qui intègre l'évangélisation est une thématique durablement soulignée dans les encycliques et exhortations des récents papes. Pour exemple :

Pape Jean Paul II : Laborem Exercens, Sollicitudo Rei Socialis, Centesimus Annus ;

Pape Benoît XVI : Deus Caritas Est, Caritas in Veritate ;

Pape François : Evangelii Gaudium, Laudato Si.

Le principe de justice et de paix dans l'évangélisation est ancré dans le récit de Luc relatant la mission première de Jésus qui proclama dans la synagogue de Nazareth :

« Il m'a envoyé

- Pour annoncer la bonne nouvelle aux pauvres,
- Pour proclamer aux captifs leur libération,
- Et aux aveugles le retour à la vue,
- Pour renvoyer les opprimés en liberté,
- Pour proclamer une année d'accueil par le Seigneur » (Luc 4-18).

Donc, Jésus est venu "apporter la Bonne Nouvelle" dont la traduction littérale est "Evangélisation". Cette Bonne Nouvelle, développée, comprend :

- La justice économique pour les pauvres. Les pauvres sont des personnes démunies qui ne pourront entendre la bonne nouvelle que lorsqu'ils auront le sentiment d'une équitable répartition des richesses,
- Le pardon et la miséricorde pour les délinquants (les captifs, prisonniers, pécheurs, ...),
- La guérison pour les affligés (les aveugles, invalides, malades, ...),
- La justice politique pour les opprimés. Les opprimés sont ceux qui sont privés de leurs droits et de leur pouvoir. Puisque "la politique" est "une manière d'organisation du pouvoir" (dans les relations, les familles, l'Eglise, les communautés, les pays, le monde, ...) les opprimés ne retrouveront leur liberté que lorsqu'ils auront le sentiment d'avoir un droit de parole, à savoir une participation significative dans l'exercice du pouvoir.

Ainsi quand sont réunis la justice économique et politique, la guérison, le pardon et la miséricorde, la paix dans notre monde, nos communautés, nos relations et nos cœurs devient possible. L'Année d'Accueil du Seigneur (le Royaume de Dieu) est chez nous !

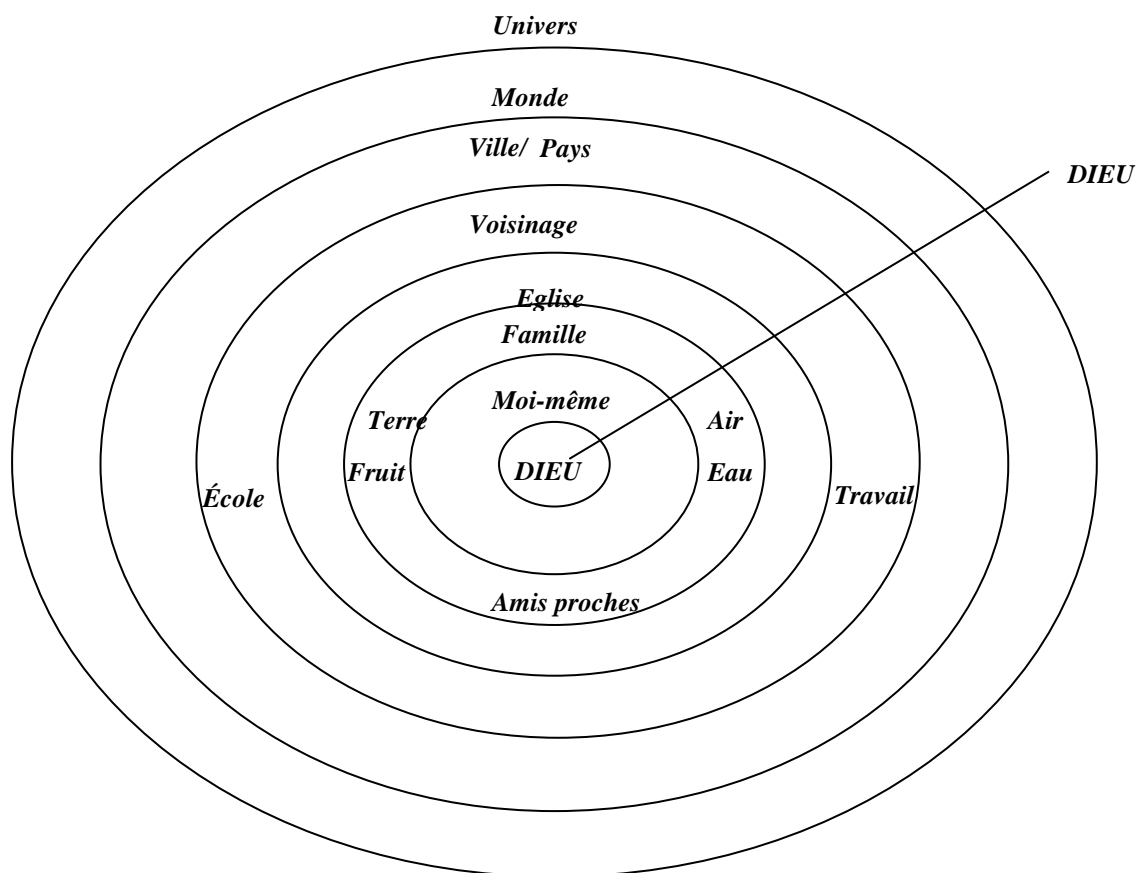
Alors, toute discussion à propos de l'évangélisation non centrée sur la justice et la paix est vaine car privée de ses éléments constitutifs.

Le Champ de l'Évangélisation

Si nous devons être des évangélistes, nous devons définir très clairement ce que l'on entend par "être évangélisé". Donc, comment savoir quand je suis évangélisé ?

Je suis évangélisé quand je fais l'expérience de la bonne nouvelle de Jésus, de la justice économique et politique, de la guérison ou du pardon, avec une telle passion que je ressens le besoin de la partager avec les autres. Il ne faut pas s'arrêter à la joie de ce cadeau ou d'en être reconnaissant ! L'expérience de la Bonne Nouvelle transforme le cœur et instille un esprit qui déborde et touche toutes les relations.

Le concept africain UBUNTU peut nous aider à saisir plus profondément la nature de cette transformation. Tandis qu'il signifie humanité et identité personnelle (en zoulou) il met surtout en lumière le fait qu'« une personne est une personne à cause des autres personnes ». Donc, dans l'esprit d'UBUNTU, je suis évangélisé quand je réalise que j'existe tel que je suis de par ma relation avec autrui ou avec les éléments qui m'entourent. Je suis évangélisé quand je prends conscience que la vie de chaque personne comprend une série de relations – des plus intimes aux plus distantes – tout comme un oignon (voir le diagramme ci-dessous) aux multiples couches. Or, toutes ces couches (relations) sont interconnectées de telle sorte que la présence ou l'absence de liberté et d'harmonie dans une couche affecte les autres couches, directement ou indirectement.



Ma plus intime relation est avec moi-même. Si je n'ai pas une bonne relation avec moi-même, il est difficile, sinon impossible d'avoir une bonne relation avec les autres.

Suivent mes relations avec :

- . ma famille de sang, ma famille religieuse, mes amis proches, la terre et ses fruits, l'air et l'eau – les individus et éléments de la création qui me permettent de vivre quotidiennement ;
- . mon Eglise, ma famille dans la foi ;
- . mes voisins, collègues au travail ou à l'école, que je ne connais pas nécessairement bien, mais dont je partage de semblables conditions ;
- . mes concitoyens dans ma ville et mon pays. Même si je ne les ai pas rencontrés, nous avons en commun un gouvernement, une économie, des lois, etc.
- . mes contemporains dans ce monde. Nos dérèglements économiques et environnementaux font que nous souffrons tous ensemble de leurs effets sur les changements climatiques, le chômage, les relations commerciales inéquitables, etc.
- . l'univers. Nous pouvons, par exemple, être à la merci du soleil ou de la chute de météorites sur la terre (comme cela s'est produit en Russie il y a seulement quelques années).

Dieu est en moi et au cœur de chacune des couches/strates, débordant pour que l'Esprit Saint puisse se manifester. C'est pourquoi le Pape Paul VI disait (*dans Evangelii Nuntiandi 18*) : « Pour l'Eglise, évangéliser signifie apporter la Bonne Nouvelle à toutes les strates de l'humanité, et grâce à son influence transformer l'humanité de l'intérieur pour former une nouvelle humanité. »

Je suis alors intimement en relation avec Dieu lorsque je laisse l'Esprit Saint disposer de moi pour apporter la vie, la liberté et l'intégrité à chaque strate de l'humanité et à la création qui nous a été donnée. Je suis évangélisé quand je ressens la passion de faire régner la justice et l'harmonie dans nos relations.

Voilà donc quelques critères qui permettent de savoir si nous sommes évangélisés ou pas, si nous connaissons Jésus ou pas, si nous répandons la Bonne Nouvelle de Jésus ou pas ! Nous pouvons même affirmer que, pour Jésus, agir pour la justice et la paix est une spiritualité au cœur de sa foi et de sa compréhension du salut. Il ne s'agit pas d'une option ! Sa Bonne Nouvelle abat les barrières séparant les individus afin que tout un chacun soit reconnu et puisse acquérir la plénitude de la vie !

Obstacles à l'Évangélisation

En dépit des positions des papes récents et des nombreux synodes épiscopaux soulignant le rôle central d'un engagement en faveur de la justice, jugé comme essentiel à l'évangélisation, un nombre relativement faible de catholiques (Dominicains inclus) fait montre de quelque intérêt à s'engager dans les affaires relatives à la justice et à la paix ! Pourquoi en est-il ainsi ?

Beaucoup reconnaissent être dans une totale ignorance de Justice et Paix ou n'avoir aucune idée de ce qu'il faut faire à ce sujet ! Ceci met en évidence que nos processus de formation, que ce soit dans les séminaires, les maisons de formation religieuses, ou dans les programmes paroissiaux de catéchèse, ne sont pas souvent centrés sur l'essence même de notre foi ! De ce fait, cette **mission première d'évangélisation** est souvent perçue comme facultative, reléguée aux bons soins de groupes d'intérêt marginaux, ceux qui sont intéressés par les questions politiques. En même temps, la « réelle » tâche pastorale se définit par les liturgies, les sacrements, les chorales, la catéchèse, l'accompagnement des confréries, etc. Ces activités sont devenues le centre des préoccupations pastorales. Elles sont vitales, mais demeurent des **tâches complémentaires**, des ressources pour accomplir la mission première. Aucune de ces charges ne peut être considérée comme une fin en soi sans être rattachée et au service de la mission première.

L'importance donnée aux tâches complémentaires, jusqu'à exclure la mission première d'évangélisation, s'est amplifiée dans l'Église au cours de plusieurs siècles en raison de l'expansion surtout de deux phénomènes. Le premier est la poussée du **cléricalisme**, soit un accent sur le statut supérieur des prêtres qui instaure une distance entre eux et les fidèles. Cela attire inévitablement au sacerdoce de nombreux hommes qui cherchent un statut supérieur et qui ne seraient généralement pas très enthousiastes à l'égard de la justice et de la paix. Ils sont nombreux à partager nos cultures ceux qui témoignent d'un tel cléricalisme ! Trop d'entre nous souhaitent que les prêtres soient placés sur un piédestal. Cela nous incite à faire une analyse approfondie des présomptions qui contredisent l'Évangile dans chacune de nos cultures.

En second lieu, le **légalisme** dont nous observons la progression – l'absolutisme des lois, des rubriques et des doctrines (tradition) même lorsqu'elles sont dénuées de signification ou causent de grandes souffrances. Telle était la pratique des Phariséens qui provoqua la plus vigoureuse critique de Jésus. Or, dans un monde privé de ses racines en de nombreux lieux, l'insécurité prévalente conduit beaucoup de gens à rechercher une identité claire et des absolus auxquels se raccrocher. Cela a conduit au développement de nombreuses formes de fondamentalismes – même au sein de l'Église. Dans ce contexte, le choix de justice et paix, qui n'accepte pas les réponses toutes faites, peut s'avérer difficile, alors que les missions complémentaires sont "plus claires, plus ciblées, plus tangibles", avec un objectif plus séduisant. Malheureusement, comme le Pape Benoît XVI l'a dit, cette situation peut conduire à « absolutiser ce qui n'est pas absolu mais relatif. On appelle cela "totalitarisme" »¹.

¹ Discours à la Vigile pour la Journée Mondiale de la Jeunesse, Cologne, Allemagne, 20 août 2005.

Face à une trop grande indifférence de la part des membres de l'Eglise, dans un monde ravagé par la pauvreté et l'inégalité, par la guerre et l'oppression, par le manque de respect de la vie et de la dignité humaine, par la destruction de l'environnement, par la discrimination et l'intolérance ethnique et raciale ou liée au genre, il est plus que jamais urgent de revenir à la Bonne Nouvelle de Jésus. Pour ces raisons, le Pape François souligne sans cesse la priorité à donner aux pauvres et à ceux qui souffrent. Il se montre aussi critique à l'égard du cléricalisme et du légalisme jugés comme les obstacles majeurs qui nous empêchent de faire de ces sujets notre priorité.

En conséquence, si tous les religieux, prêtres, agents pastoraux et chrétiens actifs doivent devenir les messagers de la Bonne Nouvelle ils doivent, dans un premier temps, être prêts grâce à leur propre formation, à être évangélisés et à être habilités à accomplir la mission première de Jésus. Tout intérêt pour l'évangélisation dénué d'une spiritualité ou de la perspective d'apporter la justice et la paix à chaque strate de nos relations ne peut conduire à proposer la Bonne Nouvelle de Jésus. Il risque, de ce fait, d'être un acte païen.

Méthode et Contenu d'une spiritualité de Justice et Paix

Si une spiritualité et une perspective de justice et de paix est un tout qui s'inscrit dans notre mission chrétienne, comment en faire une partie intégrante de notre vie et de nos activités dominicaines ? Quelle méthode, quelle substance favorisent cette intégration ?

1. La première chose à préciser est qu'adopter la perspective de justice et de paix n'appelle pas nécessairement à l'arrêt des activités en cours pour s'engager dans un "projet social et politique" distinct. Il s'agit plutôt d'un appel à voir l'œuvre de justice et de paix comme **la perspective qui donne une structure et une saveur à tout ce que nous entreprenons**, que ce soit quand nous enseignons (même des matières qui n'ont apparemment aucun rapport avec justice et paix), quand nous célébrons les sacrements et autres liturgies, quand nous animons la catéchèse, quand nous étudions ou accomplissons notre ministère paroissial.

La question que nous devons tous nous poser est de savoir si nos formation, études, liturgies, vie communautaire ou encore travail apostolique nous aident à apporter ou à prêcher la Bonne Nouvelle aux démunis, affligés, délinquants ou opprimés. Ne pas voir cette connexion nécessite d'opérer un changement qui permettra de diffuser avec fidélité une évangélisation intégrale.

2. Une **methodologie générale** pour renforcer notre capacité à annoncer la Bonne Nouvelle consiste à :
 - a. Identifier les épreuves vécues **dans nos propres vies** et élargir cette réflexion aux épreuves vécues par la société victime de souffrances, d'injustice ou de violation des droits de l'homme.
 - b. Aller à la rencontre de ceux que nous côtoyons sur nos lieux de travail ou d'études, tout spécialement les démunis, les malades et affligés, les délinquants, les opprimés et les marginalisés. Ce qui amplifiera notre **compassion**.
 - c. Prendre conscience lucidement des sujets et des questions qui les préoccupent et les évaluer au regard des problèmes environnementaux, sociaux, politiques, économiques et religieux. Ce processus inclue une **interrogation sur nos propres présupposés culturels et idéologiques** face à ces problèmes.
 - d. Analyser leurs **causes** logiques et structurelles.
 - e. Examiner les solutions possibles de ces problèmes à la lumière de l'Évangile (optique de la Bonne Nouvelle de Jésus) et de l'enseignement social de l'Eglise. Cet examen constitue un moment de réflexion théologique (**incarnation** de l'Évangile).

- f. Assimiler ces préoccupations et ces questions afin que nos activités pastorales, sacramentelles, liturgiques, intellectuelles et de formation aient pour but de répondre à ces problèmes et à ces questions.
- g. Dans la mesure du possible toutes ces étapes devraient se dérouler **en communauté**. De ce fait, notre réponse ne serait pas faite uniquement à titre personnel, mais au nom de l'Ordre, même si nous agissons individuellement. Ainsi notre recherche de la vérité (qui est toujours devant nous) sera rendue plus féconde du fait de notre diversité et nous serons invités à relever le défi d'approfondir critiqueusement toute réalité.

Cette approche a pour fondement la méthodologie édictée dans le « **Processus de Salamanque** » qui fut promue par les Chapitres généraux de l'Ordre à Trogir (2013) et à Bologne (2016). Ces chapitres ont fixé leur attention sur nos frères, en particulier ceux de Salamanque, au cours des premières années de la colonisation du Nouveau Monde au seizième siècle. Ces frères ont essayé de résoudre dans leur prédication, ainsi que leur recherche théologique les problèmes d'une situation humaine et sociale très difficile du point de vue de la révélation. De la même manière, le Processus de Salamanque propose une conversation régulière entre les prédicateurs et les théologiens d'une part et les personnes d'autres disciplines (en particulier le droit et les sciences sociales), d'autre part sur les situations sociales ainsi que les expériences de la foi et la pastorale qui demandent une réponse aujourd'hui. Cela devrait permettre une conversation plus profonde entre Dieu et le monde, condition essentielle pour des études théologiques authentiques.

Dans un sens plus large, le processus de Salamanque souligne également l'importance de lier notre vie intellectuelle à notre vie apostolique. En d'autres termes, pour une conversation efficace entre Dieu et le monde, toutes nos études devraient donc être orientées vers la bonne nouvelle en répondant aux questions posées par les gens dans nos contextes locaux et dans le monde entier.

Cette méthodologie fondamentale a été énoncée dans les **Cinq Frontières** du Chapitre général d'Avila en 1986. Tous les Dominicains étaient appelés à quitter le confort du centre pour aller vers l'incertitude des frontières :

- (1) La frontière entre *la vie et la mort*, où de nombreuses personnes qui subissent une terrible oppression ou exploitation, réclament *la justice et la paix*.
 - (2) La frontière entre *l'humanité et l'inhumanité*, où des millions de gens marginalisés par la pauvreté ou la discrimination et traités comme des sous-hommes réclament notre *solidarité* et la guérison de notre cécité.
 - Les frontières entre (3) *l'expérience catholique*, (4) *chrétienne*, et (5) *de la Foi*, nous invitent à instaurer un *dialogue* avec ceux qui sont différents de nous (autres chrétiens, autres croyants, autres idéologies séculières). Il nous invite à approfondir notre *recherche de la vérité* en tenant compte de leurs conceptions religieuses ou philosophiques.
3. L'étude de la Doctrine sociale de l'Eglise catholique devrait être une partie intégrante de toute formation dominicaine, qu'elle soit de base, complémentaire ou continue. Telle l'articulation incarnée de l'Evangile, cette doctrine est au centre de l'enseignement de l'Eglise et devrait être intégrée à l'étude de toutes les autres disciplines, que ce soit le dogme ou la théologie morale, l'ecclésiologie, la liturgie, la spiritualité, etc. Elle peut fournir la perspective de justice et paix nécessaire à toute étude ou travail apostolique.
- En voici certains thèmes majeurs :
- La reconnaissance de la *Dignité et du caractère sacré* de chaque être humain. Ce qui donne à chaque personne des droits inaliénables et des responsabilités – et pas seulement aux riches et aux puissants.

- Le *Bien commun* – pas seulement celui de "mon peuple" – doit être recherché et des mesures mises en œuvre si on a l'opportunité de les développer.
- La *Solidarité* avec l'ensemble des humains et avec toute la création est fondamentale. Ainsi on ne se sentira pas concerné uniquement par sa famille, sa tribu, sa culture ou sa nation.
- Une *option alternative pour les pauvres* (voir les choses du point de vue de celui qui est le moins élevé dans la société et non comme les voient les riches et les puissants).
- La *Subsidiarité* est le principe qui habilite les gens à prendre des décisions dans tous les domaines qu'ils peuvent maîtriser sans interférence des pouvoirs plus puissants. Les plus hauts pouvoirs devraient exercer leur pouvoir quand des groupes vulnérables de niveaux plus locaux leur demandent de les protéger ou de favoriser leur développement et non pour exercer leur pouvoir dans tous les aspects de la vie des gens.

L'universalité de ces thèmes nous conduit à voir et à situer nos ministères locaux dans une perspective globale. Puisque l'Ordre dominicain a établi une délégation aux Nations Unies il y a plus de vingt ans, nous disposons d'un instrument privilégié pour **relier nos missions locales à nos missions mondiales**.

4. Mettre en lumière le rôle **des frères, sœurs et laïcs dominicains qui ont marqué l'histoire d'une façon majeure** en donnant à la justice et à la paix la part essentielle de leurs ministères : St. Dominique lui-même a combattu les injustices de son époque, comme le firent aussi Ste. Catherine de Sienne, St. Martin de Porres, Ste. Rose de Lima, Bartolomé de las Casas, Antonio Montesinos, Francisco de Vitoria, Pedro de Cordoba, Marie-Jean-Joseph Lataste et beaucoup d'autres.

St. Thomas d'Aquin a donné le ton en définissant l'acte juste comme "celui qui rend ce qui est dû"² ; et, au sujet des quatre vertus cardinales, c'est sur celle de la justice qu'il a le plus écrit. Pareillement, Maître Eckhart donne le ton en développant une spiritualité de la liberté. Les Thomistes, tel Jacques Maritain, ont joué un grand rôle en influençant la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Les Dominicains du XXème siècle, tels Marie-Dominique Chenu et Joseph-Louis Lebreton, Dominique Pire, Ita Ford, Maura Clark, le laïc dominicain Giorgio La Pira, et d'autres encore, sans parler des projets partagés par la famille dominicaine, ont démontré et continuent à illustrer d'une extraordinaire façon comment les Dominicains concrétisent cette vision traditionnelle de l'évangélisation à travers leurs efforts en vue de promouvoir la justice et la paix et de défendre les droits de l'homme.³

Alors, pourquoi avons-nous besoin de Commissions et Promoteurs dominicains de Justice et Paix ?

La responsabilité de l'approfondissement de notre vie chrétienne par la promotion d'une spiritualité et le travail pour la justice et la paix concerne toute l'Église. Par conséquent, la responsabilité de l'approfondissement de notre vie dominicaine dans cette direction incombe à tous les Dominicains, en particulier ceux qui occupent des postes de leadership. Cependant, ceux qui occupent des postes de leadership ne peuvent tout faire et, pour cette raison, les chapitres généraux et les différentes assemblées des congrégations ont suscité des commissions et des promoteurs de Justice et Paix. Ceci dans le but d'aider les supérieurs à imprégner nos activités du souci de la justice et de la paix. Quand nous aurons

² Summa Theologica, 1 a, q, 21, a 1

³ Consulter les rapports des deux éditeurs sur l'engagement actuel des sœurs et frères dominicains, des laïcs, pour la promotion et la défense des droits de l'homme, dans : Mike Deeb and Celestina Veloso Freitas, *Dominicans and Human Rights : Past, Present, Future*, Adelaïde, ATF Theology, 2017.

complètement récupéré cette compréhension de la justice et de la paix comme une dimension constitutive de la prédication de l'Évangile, nous n'aurons plus besoin d'une telle commission ou de tel promoteur.

Quel est, alors, le rôle des commissions et des promoteurs dominicains de Justice et Paix ?

1. Rester en communication étroite avec tous les Dominicains dans leur entité pour encourager l'approfondissement de la perspective de la justice et de la paix comme élément essentiel à la compréhension et à la pratique de l'évangélisation.
2. Comme mentionné auparavant, cela n'entraîne pas nécessairement de se lancer dans de nouveaux projets alors que chacun est déjà très occupé. Il s'agit plutôt d'aider à approfondir l'exercice des ministères existants (que ce soit l'enseignement, le travail paroissial, la formation, la liturgie ou autre) avec la méthodologie et le contenu proposés dans cet article.
3. De nombreux Dominicains usent déjà de telles méthodologies et d'un tel contenu dans leur ministère, même s'ils n'établissent pas encore de relation entre leur ministère et le travail de justice et paix. Il est donc important de soutenir et de faire connaître les activités qui contribuent à apporter la Bonne Nouvelle et de les citer comme de bons exemples d'un travail réalisé pour la justice et la paix.
4. Diriger par l'exemple en motivant de plus en plus de frères et sœurs à comprendre et à analyser les besoins de justice et de paix dans la communauté élargie et au sein de l'Église, et de s'engager activement à répondre à ces besoins. Ceci peut se dérouler au travers de communications ou d'événements qui permettent de partager les informations, les problèmes actuels, les analyses, les réflexions, et surtout les faits réalisés d'une manière novatrice par les frères et sœurs déjà engagés dans la promotion de la justice et de la paix.
5. Mettre en évidence les violations des droits de l'homme et la destruction de l'environnement, au plan local ou universel. Encourager nos frères et sœurs à parler d'une manière prophétique et sans détour quand il s'agit de promouvoir le respect dû à tous les peuples et à toute la création.
6. Encourager, avec humilité et douceur, les frères et les sœurs à affronter et traiter nos propres contradictions car elles ouvrent la voie aux accusations d'hypocrisie et nous empêchent de parler en étant crédibles. Ces contradictions peuvent se manifester dans nos styles de vie et par l'emploi de l'argent, dans nos relations avec les personnes ou avec l'environnement. Ceci peut paraître abusif ou irrespectueux, et l'autorité dictatoriale ou inacceptable. De ce fait, nous sommes appelés à « être » le message que nous voulons prêcher.

En conclusion, il va sans dire qu'il faut choisir avec un grand soin les frères et les sœurs qui seront promoteurs ou membres des commissions de Justice et Paix. Ceux-ci doivent être animés d'une passion pour la justice et la paix, et être également respectés par les membres de leurs entités, car ils sont sensibles aux besoins qui s'expriment. Ne pas désigner de telles personnes ne peut que renforcer l'opinion négative que certains ont de Justice et Paix. De plus, cela entraverait les efforts de l'Ordre des Dominicains pour prêcher l'Évangile dans son intégralité et pour avoir un impact dans l'avènement du Royaume ou du règne de Dieu dans notre monde.

Mike Deeb OP
27 août 2017